

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

Institutions & Concertation
Consultations à l'occasion du Colloque CNDP
Paris 16-17 juin 2014

●
Compte rendu
●

Cadre de la mission

Délégation GIR

Claude BRULÉ¹ (empêché le 16 juin en raison de la grève SNCF) ; Mari-Luz NICAISE² ; Jacques MOLINARI³.

Circonstances

Colloque international *Le Citoyen et la Décision Publique* organisé par la CNDP à Paris, les 16 & 17 juin 2014, à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Objectifs initiaux

- Afficher au Colloque la place et le rôle du GIR dans les débats publics depuis leur instauration, et faire part au nouveau président de la CNDP des préoccupations GIR a/s OIN Plaine du Var & LN-Pca [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.CndpPrésidentDemAudience].
- Démarches auprès des Administrations centrales (CGET ex-DATAR & Bureau du GOU) a/s de l'OIN Plaine du Var et des enjeux de territoire.
- Des audiences sollicitées, auprès du Secrétariat d'État aux Transports et de la DATAR (transports) [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.MeddeSEtmpCuvillierDemAud], a/s de la problématique ferroviaire, n'ont pu déboucher en raison du débat sur la réforme ferroviaire se déroulant les mêmes jours à l'Assemblée Nationale.

●

Colloque International "Le Citoyen et la Décision publique"

Organisation et déroulement

En dépit de la grève SNCF, le colloque a rassemblé plus de 500 participants de 09:00 à 18:00 tout au long des deux journées organisées en 4 plénières et 6 tables rondes (avec 3 tables rondes simultanées), sous la présidence de Christian LEYRIT, Président de la CNDP.

Les plénières ont, chaque fois, été animées par toutes les hautes personnalités, notamment ministres (certains en exercice) qui ont présidé à la genèse, à la création et à l'évolution de la consultation du public. Des personnalités étrangères y ont été également associées.

Dans un tel cadre, les échanges avec la salle sont inévitablement restreints. Le GIR (JM) s'est exprimé toutefois à deux reprises, à la TR 2 (Débats publics et concertation) en signalant l'existence de

¹ Administrateur délégué auprès des administrations centrales

² Administrateur

³ Secrétaire scientifique

dispositifs intermédiaires, tel celui du GIR, entre les institutions et le public, et à la TR 4 (Projets d'équipement) en soulignant l'importance des intrications territoriales de tout projet.

Réponse du Président Leyrit au questionnement du GIR sur l'OIN Plaine du Var

Dès la première demi-journée, Ch. LEYRIT, informé par le courrier qui lui a été adressé, a bien voulu donner réponse favorable à la demande de J. Molinari d'associer la CNDP à la consultation EPA par l'adjonction d'un Garant, en lui indiquant la procédure à suivre, à savoir "demander au préfet Adolphe Colrat (qu'il connaît bien, ainsi que son Secrétaire général Gérard Gavory) de lui en faire la demande".

Cette proposition a été adressée par le GIR au Préfet 06 le 19 juin
[cf. CD.2014.06.19.Pref06PrefetCndpOin] - Voir Annexe page 4]

Autres contacts

Nombreux ont été les contacts et rencontres qui attestent la notoriété du GIR auprès des hautes autorités des CNDP successives telles Yves Mansillon, Président (2002-2007), Patrick Legrand, Vice-pt. (2007-2013), comme des experts tels Jean-Michel Fourniau,

→Les propos de P. LEGRAND sur la "disparition" de son homologue Philippe Marzolf, Garant contestable et défaillant de la LN-Pca, doivent conduire le GIR à effectuer une double démarche à ce sujet auprès du Préfet de Région et du Président de la CNDP.

→Contact avec Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente *Autorité toscane débat public* pour une éventuelle conférence-débat du GIR sur les institutions italiennes (notamment les Conférences de Services)

→Sollicitation de Roland PEYLET, Pt.-adjoint de la Section des travaux publics du Conseil d'État, au positionnement exemplaire à la TR 4 (quant aux intrications territoriales de projets d'infrastructures), d'intervenir dans la concertation EPA.

Risques de dérives

L'organisation du Colloque a sacrifié aux modes de communication en vogue

- le colloque s'est déroulé sous la bannière déroulante d'une enquête TNS-SOFRES censée avoir inventorié toute la panoplie des avis et points de vue comparés des citoyens de France et même d'Europe
- le public a été invité à se raccorder et à participer *in situ & in vivo* à un réseau Internet spécifique, ses contributions (d'intérêt discutable) apparaissant sur les écrans de la tribune
- l'animation a été assurée par des journalistes de la télévision rompu(e)s à la communication mais peu enclins à ouvrir les débats
- les incantations à de nouvelles formes de concertation et l'attention exagérée à l'*Atelier citoyen* (cher à J.-M. Fourniau et aux sociologues qui y trouvent matière à spéculations, mais surtout aux professionnels de la communication qui s'en repaissent), font pressentir la poursuite de ces expériences contestables et l'abandon progressif du débat public calibré et, surtout, contrôlé.

Entretien CGET⁴ (ex DATAR) [M-L. Nicaise, JM]

M. Philippe MATHERON [*a succédé à M. Pascal Migneray (Expert Invité du GIR au Débat Public sur le Contournement de Nice)*]

Membre du CA de l'EPA, M. Ph. MATHERON a présenté les enjeux nationaux et locaux et la genèse du projet de l'EPA en conférence introductive à la R3 du CPC Plaine du Var le 3 juin dernier.

À notre arrivée, M. Ph. MATHERON était en possession d'un certain nombre de dossiers du GIR, dont notre note de synthèse adressée le 3 mai 2013⁵ à M. Christophe Mirmand, Préfet des Alpes-Maritimes. Il est en charge au CGET du suivi de l'ensemble des OIN de France en veillant à la mise en œuvre des actions en réponse aux enjeux d'intérêt national et à l'insertion des projets dans une approche globale et prospective du territoire, à laquelle s'attache le CGET.

À l'écoute de nos regrets sur l'effacement de l'*Observatoire des territoires et de la métropolisation de l'espace méditerranéen*⁶ et de nos questionnements sur l'insertion environnementale (étude Diren),

⁴ Commissariat général à l'égalité des territoires, crée par Décret n° 2014-394 du 31 mars 2014

⁵ *Réflexions sur le territoire des Alpes-Maritimes à la lumière de 17 années d'activités du GIR Maralpin*

infrastructurale et territoriale de l'OIN, il partage l'intérêt de pouvoir disposer de façon pérenne d'outils d'observation à grande échelle et insiste sur la nécessité de bien coordonner les différentes opérations d'aménagement, en évoquant notamment la relation entre l'OIN et Sophia-Antipolis et nous encourage à formuler analyses et propositions en ce sens.

Revenant sur la Plaine du Var, M. MATHERON précise que :

- c'est la seule OIN où ait été créé un CPC, les questions que nous y soulevons étant traitées dans les autres OIN au sein de leurs instances et via des informations permanentes du public (telle des "maisons du projet" comme à Bordeaux) ;
- l'EPA, doit se préoccuper de son bilan financier immédiat et à fin d'opération, mais, dans le cadre du PSO, doit mettre plus en exergue la vision globale de l'opération et son insertion dans son environnement urbain et naturel ;
- l'EPA à vocation à initier des opérations d'envergure, y compris sous des formes "classiques" comme une ZAC. Il ne faut pas confondre l'action d'un EPA et celle d'une direction de l'urbanisme d'une commune ;
- En matière de formulation de propositions dans le cadre du PSO, et via le CPC, des temps d'échanges et de dépôt de propositions sont prévus, mais avec un calendrier très contraint car le PSO doit être élaboré pour la fin 2014. Il revient à tous, et notamment au GIR, d'avancer des propositions "ciselées" (sic) car le temps de la préfiguration sur l'intérêt de faire ou non est révolu. Toutes les propositions seront examinées.

[ce relevé de notes a été aimablement révisé et complété par M. Ph. Matheron]

Entretien Bureau des grandes opérations d'urbanisme (GOU)⁷

M. Nicolas NAVILLE, Chef du Bureau [a succédé à Rémy COSTANTINO qui nous avait reçu le 19 août 2010 (cf. site du Gir)], membre du CA de l'EPA ; éventuellement accompagné de Jérôme MASCLAUX, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au Sous-directeur de l'aménagement durable
Le rendez-vous, fixé en fin d'après midi du 17 à Cl. Brulé et JM, n'a pu être honoré par M. Nicolas NAVILLE, empêché par une indisponibilité imprévue.

Il y a été remédié en partie par un entretien téléphonique le lendemain avec JM qui lui a fait part des entretiens précédents (CNDP & DATAR).

M. NAVILLE, qui ne connaît pas les procédures CNDP, était informé de notre démarche auprès de M. Matheron avec lequel il est en relation étroite.

"La réflexion sur la Plaine du Var est encore ouverte"

"Il n'a pas été donné d'instructions au DG (P. Gauthier)"

"Le ministère de tutelle réfléchit au statut du PSO vis-à-vis des règles européennes en matière d'évaluation de l'impact environnementale, au regard notamment de la notion d'impact global et cumulé"

Accès législation PSO :

Code Urbanisme Ordonnance 2011

Législation : L 321-18 & L 321-19

Règlementation : R 321-13 & R 321-14

mais les orientations stratégiques de l'État, qui devront être prises en compte pour l'élaboration du PSO, restent en attente ; elles sont supposées être élaborées, au moins à la rentrée.

M. NAVILLE, nous a par ailleurs indiqué, qu'à sa première venue en 06, Mme Céline DE VALLÉE, sa collaboratrice en charge de l'EPA Plaine du Var, prendrait l'attache du GIR.

[ce relevé de notes a été aimablement révisé et complété par M. N. Naville]



Compte rendu : J. Molinari, le 19.06.2014

ANNEXE

Courrier adressé par le GIR le 19.06.2014 à M. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes

⁶ Qui couvrirait les deux régions Paca et Languedoc-Roussillon

⁷ Service rattaché à : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature > Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages > Sous-direction de l'aménagement durable